

Guide d'implémentation format xml PA (équivalent format Enedis) pour transmission producteur ou son représentant vers GÉRÉDIS

Résumé

Les acteurs producteurs exploitant des sites de plus de 1 MW de puissance installée doivent transmettre aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) les Programmes d'Appels (PA) quotidiens de ces sites.

Historique du document D-R3-SU-110-14

Nature de la modification	Indice	Date de publication
Création du document	A	01/04/2026

Sommaire

1	OBJET DU DOCUMENT	3
2	PRECISIONS PREALABLES	4
3	POINTS D'ATTENTION	4
4	DESCRIPTION	5
4.1	NOM DU FICHIER	5
4.2	CONTENU DU FICHIER	5
4.3	LA PERIODE D'APPLICATION DES PA	12
4.3.1	PA TRANSMIS EN ANTICIPE	12
4.3.2	CAS DU CHANGEMENT D'HEURE	12
4.3.3	PA TRANSMIS EN INFRA-JOURNALIER	12
4.3.4	LES POINTS DE BRISURE	13
5	MODALITES DE TRANSMISSION DES FICHIERS	13
6	PERIODICITE ET CONTRAINTES TEMPORELLES	13
7	ANNEXE	14

1 Objet du document

Les acteurs producteurs exploitant des sites de plus de 1 MW de puissance installée doivent transmettre aux Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) les Programmes d'Appels (PA) quotidiens de ces sites.

A cet effet, GÉRÉDIS propose aux acteurs producteurs pour les sites raccordés à son réseau, de transmettre leurs programmes d'appels par fichier *.xml respectant le format défini par le GRD Enedis pour son portail DISPO Réseau.

Pour transposition vers GÉRÉDIS quelques adaptations du contenu du fichier sont détaillées ci-après dans ce document qui reprend la description du format Enedis en précisant les adaptations nécessaires.

Ce document définit également les modalités de transmission des fichiers.

2 Précisions préalables

GÉRÉDIS propose aux acteurs producteurs (ou leur mandataire éventuel) l'utilisation du format de fichier *.xml décrit par le GRD Enedis pour la déclaration leurs programmes d'appels.

Ce format est décrit dans la documentation Enedis dont l'identification est « Guide d'implémentation des flux producteurs DISPO Réseau » dans sa version V3.

Cependant pour l'usage vers GÉRÉDIS des adaptations sont nécessaires sur l'alimentation du contenu de certaines valeurs véhiculées dans le fichier ; ceci sans impact sur la structure xml définie par Enedis.

Dans la suite de ce chapitre les adaptations à appliquer sont signalées en **rouge / surlignage jaune**.

3 Points d'attention

Enedis identifie l'acteur producteur avec son identifiant « login compte technique » issu du compte sur le Portail DISPO Réseau et utilise cet identifiant dans le nom et corps du fichier. GÉRÉDIS n'utilise pas le SI DISPO Réseau et n'a pas accès à cette information technique.

Pour GÉRÉDIS l'identifiant « login compte technique » à utiliser par l'expéditeur (producteur ou mandataire éventuel) est son code EIC (solution à privilégier) ou un code fourni par GÉRÉDIS si l'expéditeur (producteur ou mandataire éventuel) ne possède pas de code EIC.

Les fichiers comportant un identifiant « login compte technique » qui n'est pas le code EIC de l'expéditeur (producteur ou mandataire éventuel) ou le code fourni par GÉRÉDIS ne seront pas pris en compte.

GÉRÉDIS en tant qu'acteur receveur des données du fichier est identifié dans le fichier avec son code EIC = 17X100A100A03772

Un code EIC (Energy Identification Code) est un identifiant utilisé pour les échanges électroniques entre les acteurs du marché de l'électricité. Ces codes sont publiés sur le site institutionnel de l'ENTSO-E.

Pour GÉRÉDIS l'identifiant PRM des sites à utiliser dans le fichier la RéférenceGrdDuSite au format : 14 chiffres commençant par 690XXXXXXXXXX

GÉRÉDIS n'accepte que des programmes d'appels définis au pas de temps 15 min c'est-à-dire résolution = PT15M.

Les fichiers avec une résolution différente ne seront pas pris en compte.

4 Description

4.1 Nom du fichier

Le nom du fichier est composé des éléments ci-dessous :

PA_{loginCompteTechniqueCodeEICExpéditeur}_{CodeEICGRD}_{YYYYMMDD}.xml

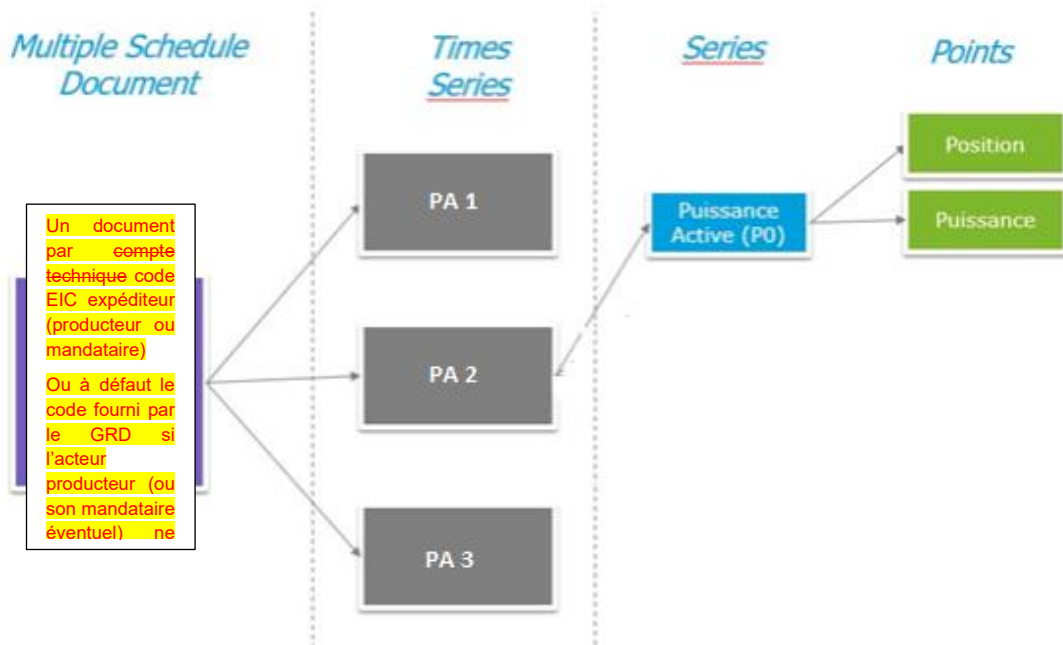
N°	Champ	Description
1	{loginCompteTechniqueCodeEICExpéditeur}	A privilégier : Code EIC de l'acteur producteur (ou son mandataire éventuel) qui envoie le fichier Ou à défaut, le code fourni par GÉRÉDIS si l'acteur producteur (ou son mandataire éventuel) ne possède pas de code EIC
2	CodeEICGRD	Code EIC du GRD de raccordement des sites de production dont les programmes d'appels sont décrits dans le fichier CodeEICGRD = 17X100A100A03772
3	{YYYYMMDD}	Date de la journée d'application des programmes d'appels sur laquelle porte les données du fichier

Exemple :

PA_AAAAAAAAAAAAAAAAAA_GGGGGGGGGGGGGGGG_20250105.xml

4.2 Contenu du fichier

La structure du document de PA est la suivante :



Le tableau ci-dessous présente le détail des attributs ; des informations complémentaires sont données dans les paragraphes situés à la suite de ce tableau.

Multiple Schedule Document	Données	Mandatory / Conditional
mRID	<p>Format attendu :</p> <p>PA_loginCompteTechnique_DATE</p> <p>PA_CodeEICExpediteur_CodeEICGRD_DATE</p> <p>Le libellé commence par PA</p> <p>Le compte technique doit être celui ayant déposé le multiple schedule initial.</p> <p>CodeEICExpediteur est :</p> <p>A privilégier, le code EIC de l'acteur producteur (ou son mandataire éventuel) qui envoie le fichier</p> <p>Ou à défaut, le code fourni par GÉRÉDIS si l'acteur producteur (ou son mandataire éventuel) ne possède pas de code EIC</p> <p>CodeEICGRD = 17X100A100A03772</p> <p>La cohérence de date n'est pas vérifiée, mais le format doit être yyyyMMdd</p>	M
revisionNumber	<p>Numéro de version du document</p> <p>Pas de contrôle, aucun versionning n'est réalisé par DISPORéseau</p>	M
type	<p>A01 (Signification ENTSOE : production)</p>	M
process.processType	<p>A17 (Signification ENTSOE : Schedule day)</p>	M
sender_MarketParticipant.mRID	<p>Code EIC de l'émetteur</p> <p>A privilégier : Code EIC de l'acteur producteur (ou son mandataire éventuel) qui envoie le fichier</p> <p>Ou à défaut, le code fourni par GÉRÉDIS si l'acteur producteur (ou son mandataire éventuel) ne possède pas</p>	M

	de code EIC Coding Scheme = A01	
sender_MarketParticipant.marketRole.type	A06	M
receiver_MarketParticipant.mRID	17X100A100A0001A 17X100A100A03772 Coding Scheme = A01	M
Receiver_MarketParticipant.marketRole.type	A18	M
createdDateTime	"YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ" (Date et heure de création du document en ISO 8601 UTC format)	M
schedule period time interval	"YYYY-MM-DDTHH:MMZ/YYYY-MM-DDTHH:MMZ" Date de début et date de fin de la période de validité des programmes. La fin correspond nécessairement à la date-heure de fin de la journée d'application concernée (YYYY-MM-DDT22:00Z en heure d'été ou YYYY-MM-DDT23:00Z en heure d'hiver)	M
domain.mRID	EIC France (10YFR-RTE-----C) Coding Scheme = A01 (code EIC)	M

Resource Schedule Time Series	Données	Mandatory / Conditional
mRID	PA_{N°PRM}_{Date d'application} avec : -Préfixe PA_ -Numéro du PRM -Date d'application au format YYYYMMDD Numéro du PRM est la RéférenceGrdDuSite au format 14 chiffres commençant par 690XXXXXXXXXX	M
version	Numéro de version du doc, entier Aucun contrôle, le versionning n'est pas pris en compte par DISPOReseau	M

businessType	Z83	M
marketObjectStatus.status	A01	M
Registeredresource.mRID	N°PRM N°PRM est la RéférenceGrdDuSite au format : 14 chiffres commençant par 690XXXXXXXXXX Coding Scheme = NFR Pas de contrôle lors du dépôt	M

Series	Données	Mandatory / Conditional
mRID	{type de chronique} _{Numéro PRM} _{Date d'application} - -Type de Chronique = P0 Date d'application au format YYYYMMDD Numéro du PRM est la RéférenceGrdDuSite au format : 14 chiffres commençant par 690XXXXXXXXXX	M
businessType	A07 (Net Production / Consumption)	M
measurement_Unit.name	MAW	M
curveType	A03 (Signification ENTSOE : Variable sized Block – points de brisure). La convention retenue est la suivante : Début de variation au début du pas de programmation Atteinte de la puissance indiquée au plus tôt au cours du pas de programmation et au plus tard à la fin du pas de programmation	M

Series Period	Données	Mandatory / Conditional
TimeInterval	Compris dans le Schedule Period TimeInterval indiqué au niveau du document	M
Resolution	Les valeurs possibles sont : PT15M : programme au pas 15 minutes PT30M : programme au pas 30 minutes	M

Point	Données	Mandatory / Conditional
Position	Numérique Doit démarrer par 1	M
Quantity	Valeur de puissance	M

Un exemple de corps (adapté pour transmission vers GÉRÉDIS) :

(Journée du 05/01/2025 pour 3 sites RéférenceGrdDuSite1, RéférenceGrdDuSite2, RéférenceGrdDuSite3)

```
<MultipleSchedule_MarketDocument xmlns="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-n:MultipleScheduleDocument:1:0"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:schemaLocation="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-
n:MultipleScheduleDocument:1:0">
  <mRID>PA_AAAAAAAAAAAAAAAAAA_GGGGGGGGGGGGGGGG_20250105</mRID>
  <revisionNumber>1</revisionNumber>
  <type>A01</type>
  <process.processType>A17</process.processType>
  <sender_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">AAAAAAAAAAAAAAAA</sender_MarketParticipant.mRID>
  <sender_MarketParticipant.marketRole.type>A06</sender_MarketParticipant.marketRole.type>
  <receiver_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">GGGGGGGGGGGGGGGG</receiver_MarketParticipant.mRID>
  <receiver_MarketParticipant.marketRole.type>A18</receiver_MarketParticipant.marketRole.type>
  <createdDateTime>2025-01-04T09:30:47Z</createdDateTime>
  <schedule_Period.timeInterval>
    <start>2025-01-04T23:00Z</start>
    <end>2025-01-05T23:00Z</end>
  </schedule_Period.timeInterval>
  <domain.mRID codingScheme="A01">10YFR-RTE-----C</domain.mRID>
  <ResourceSchedule_TimeSeries>
    <mRID>PA_RéférenceGrdDuSite1_20250105</mRID>
    <version>1</version>
    <businessType>Z83</businessType>
    <registeredResource.mRID codingScheme="NFR">RéférenceGrdDuSite1</registeredResource.mRID>
    <marketObjectStatus.status>A01</marketObjectStatus.status>
  </ResourceSchedule_TimeSeries>
</MultipleSchedule_MarketDocument>
```

```

<Series>
  <mRID>P0_RéférenceGrdDuSite1_20250105</mRID>
  <businessType>A07</businessType>
  <measurement_Unit.name>MAW</measurement_Unit.name>
  <curveType>A03</curveType>
  <Series_Period>
    <timeInterval>
      <start>2025-01-04T23:00Z</start>
      <end>2025-01-05T23:00Z</end>
    </timeInterval>
    <resolution>PT15M</resolution>
    <Point>
      <position>1</position>
      <quantity>0.01</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>10</position>
      <quantity>0.04</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>11</position>
      <quantity>0.04</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>12</position>
      <quantity>0.04</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>13</position>
      <quantity>0.013</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>14</position>
      <quantity>0.014</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>15</position>
      <quantity>0.015</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>44</position>
      <quantity>0.044</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>46</position>
      <quantity>0.046</quantity>
    </Point>
  </Series_Period>
</Series>
</ResourceSchedule_TimeSeries>
<ResourceSchedule_TimeSeries>
  <mRID>PA_RéférenceGrdDuSite2_20250105</mRID>
  <version>1</version>
  <businessType>Z83</businessType>
  <registeredResource.mRID codingScheme="NFR">RéférenceGrdDuSite2</registeredResource.mRID>
  <marketObjectStatus.status>A01</marketObjectStatus.status>
  <Series>
    <mRID>P0_RéférenceGrdDuSite2_20250105</mRID>
    <businessType>A07</businessType>
    <measurement_Unit.name>MAW</measurement_Unit.name>
    <curveType>A03</curveType>
    <Series_Period>
      <timeInterval>
        <start>2025-01-04T23:00Z</start>
        <end>2025-01-05T23:00Z</end>
      </timeInterval>
      <resolution>PT15M</resolution>
      <Point>
        <position>1</position>
        <quantity>0.01</quantity>
      </Point>
    </Series_Period>
  </Series>

```

```

    <Point>
      <position>15</position>
      <quantity>0.04</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>20</position>
      <quantity>0.09</quantity>
    </Point>
    <Point>
      <position>50</position>
      <quantity>0.04</quantity>
    </Point>
  </Series_Period>
</Series>
</ResourceSchedule_TimeSeries>
<ResourceSchedule_TimeSeries>
  <mRID>PA_RéférenceGrdDuSite3_20250105</mRID>
  <version>1</version>
  <businessType>Z83</businessType>
  <registeredResource.mRID codingScheme="NFR">RéférenceGrdDuSite3</registeredResource.mRID>
  <marketObjectStatus.status>A01</marketObjectStatus.status>
  <Series>
    <mRID>P0_RéférenceGrdDuSite3_20250105</mRID>
    <businessType>A07</businessType>
    <measurement_Unit.name>MAW</measurement_Unit.name>
    <curveType>A03</curveType>
    <Series_Period>
      <timeInterval>
        <start>2025-01-04T23:00Z</start>
        <end>2025-01-05T23:00Z</end>
      </timeInterval>
      <resolution>PT15M</resolution>
      <Point>
        <position>1</position>
        <quantity>0.10</quantity>
      </Point>
      <Point>
        <position>50</position>
        <quantity>0.20</quantity>
      </Point>
    </Series_Period>
  </Series>
</ResourceSchedule_TimeSeries>
</MultipleSchedule_MarketDocument>

```

4.3 La période d'application des PA

Les PA sont transmis pour une période d'application donnée d'une journée.

4.3.1 PA transmis en anticipé

Pour un PA transmis en anticipé (entre J-7 et J-1) : cette période correspond à l'intervalle [Début de la journée d'application ; fin de la journée d'application], exprimé en heures UTC.

Exemple 1 : en heure d'été, pour un PA s'appliquant sur la journée du 25/05/2018, le décalage est de 2h entre heure UTC et heure locale :

```
<timeInterval>
  <start>2018-05-24T22:00Z</start>
  <end>2018-05-25T22:00Z</end>
</timeInterval>
```

Exemple 2 : en heure d'hiver, pour un PA s'appliquant sur la journée du 12/12/2018, le décalage est de 1h entre UTC et heure locale :

```
<timeInterval>
  <start>2018-12-11T23:00Z</start>
  <end>2018-12-12T23:00Z</end>
</timeInterval>
```

4.3.2 Cas du changement d'heure

Les PA s'appliquant sur le jour du changement d'heure été → hiver s'appliqueront sur les 25h de la journée du changement d'heure, de 22h UTC à 23h UTC :

```
<timeInterval>
  <start>2018-10-xxT22:00Z</start>
  <end>2018-10-xxT23:00Z</end>
</timeInterval>
```

Les PA s'appliquant sur le jour du changement d'heure hiver → été s'appliqueront sur les 23h de la journée du changement d'heure, de 23h UTC à 22h UTC :

```
<timeInterval>
  <start>2018-03-xxT23:00Z</start>
  <end>2018-03-xxT22:00Z</end>
</timeInterval>
```

4.3.3 PA transmis en infra-journalier

Pour un PA transmis en infra-journalier, la période d'application doit également correspondre à une journée entière mais seule la plage modifiable [Heure du dépôt arrondie à l'heure supérieure + 2h; fin de la journée d'application] sera prise en compte.

GÉRÉDIS ne prend pas en compte les envois en infra journalier.

En cas de renvois de fichiers pour une journée J, l'intégralité des time series est à redéclarer (c'est-à-dire pour tous les PRM le PA pour la journée J d'application)

Seule la résolution 15 min est acceptée.

La résolution sera indiquée au niveau de chaque chronique (niveau series) dans le champ « Resolution » qui prendra la valeur PT15M

4.3.4 Les points de brisure

Il est nécessaire de ne pas déclarer uniquement les points où la pente de la courbe change mais tous les points qui diffèrent du point précédent.

Si un point en position $i+1$ n'est pas déclaré, DISPORéseau le système considère que la valeur de puissance est égale à celle de la position i .

5 Modalités de transmission des fichiers

Le GRD-ELD mettra à disposition des acteurs producteurs (ou de leur mandataire éventuel) des accès personnalisés sur un SFTP vers un répertoire dédié à chaque acteur producteur (ou de leur mandataire éventuel) sur lequel les fichiers devront être déposés.

Les acteurs producteurs (ou leur mandataire éventuel) communiqueront au préalable au GRD-ELD le nom des utilisateurs (humains et/ou machine) amenés à déposer les fichiers sur le SFTP afin d'ouvrir leur accès et leur communiquer individuellement la méthode d'accès sécurisée par clé publique / privée avec filtrage adresse IP publique du serveur émetteur des fichiers (une procédure sera transmise par le GRD-ELD détaillant cela).

Les utilisateurs définis ci-dessus s'engagent à assurer la confidentialité des éléments de connexion qui leurs sont fournis (clés / chemin d'accès au SFTP, autres éléments en lien avec l'accès à cette ressource). Les utilisateurs s'engagent à n'utiliser le SFTP que pour transmettre les fichiers objets de ce document et à ne pas saturer d'appels permanents le SFTP.

Les acteurs producteurs (ou leur mandataire éventuel) communiqueront au GRD-ELD le nom des utilisateurs qui n'utilisent plus l'accès au SFTP (cas de : changement d'activité, départ, ...) afin que le GRD-ELD ferme les accès.

6 Périodicité et contraintes temporelles

Les heures mentionnées ci-après sont des heures locales France.

Chaque fichier programmes d'appels portant sur une journée d'application J doit systématiquement être déposé entre J-7 00h00 et J-1 16h30. Cela est à effectuer en permanence pour chaque journée J de l'année.

Un fichier d'une journée J déposé sera supprimable / modifiable jusque J-1 16h30 (date limite de réception par le GRD-ELD).

Un nouveau fichier d'une journée J déposé avant J-1 16h30 écrase le précédent ; il n'est pas possible de déposer plusieurs fichiers pour une journée J d'application seules les données du dernier fichier déposé sont prises en compte.

Pour tout fichier d'une journée J présent sur le SFTP en J-1 à 16h30 (date limite de réception par le GRD-ELD), le GRD-ELD considérera les données de programmes d'appels comme validées par l'acteur producteur (ou son mandataire éventuel) expéditeur qui en porte la responsabilité.

Tout fichier d'une journée J déposé après 16h30 en J-1 ne sera pas pris en compte.

Tout fichier ne respectant pas le format défini dans ce document sera rejeté.

7 Annexe

En annexe nous fournissons le fichier exemple présenté dans ce document :
PA_AAAAAAAAAAAAAAAAAA_GGGGGGGGGGGGGGGG_20250105.xml

Ce fichier exemple :

- est transmis par un producteur (ou son mandataire éventuel) donc le code identifiant (EIC ou autre) est AAAAAAAAAAAAAAAAAA
- concerne des sites raccordés au GRD-ELD de code EIC GGGGGGGGGGGGGGGG
- décrit des programmes d'appels pour la journée du 05/01/2025 pour 3 sites donc les références GRD sont :
 - o RéférenceGrdDuSite1
 - o RéférenceGrdDuSite2
 - o RéférenceGrdDuSite3